

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à notre conversation. Grâce au dispositif du Grenelle de l'Environnement, vous allez pouvoir bénéficier de **la révision du taux d'intérêt de votre prêt "écologique"**.

Voici la liste des pièces à fournir afin de remplir le dossier qui vous permettra de bénéficier du taux d'intérêt légal en vigueur qui s'élèvera à 0.80 % sur un taux fixe

Voici la liste des **pièces justificatives** dont nous avons besoin :

- Votre carte d'identité ou votre passeport
- Votre dernière facture d'électricité, gaz ou téléphonie
- Relevé d'identité bancaire (original)
- Vos 4 volets de votre dernier avis d'imposition
- Vos 3 derniers bulletins de salaires
- Votre échéancier du crédit à racheter
- Votre Relevée de comptes bancaires du mois dernier

A savoir : il se peut que votre conseiller Younited crédit vous demande des pièces justificatives complémentaires pour finaliser l'analyse de votre demande.

Une fois votre rachat accordé, la somme demandée sera versée sur votre compte bancaire selon les conditions de votre contrat.

Note importante: Les pièces justificatives doivent être claires et lisibles.

Dès réception de vos documents, notre service financier traitera votre dossier dans un délai de 72 h maximum et l'un de nos conseillers se rapprochera de vous afin de finaliser notre proposition.

Dans l'attente de vous satisfaire, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dans le cas d'un avis favorable de votre dossier, vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès de votre établissement de crédit actuel car le rachat se fera directement par la banque partenaire de l' **ACPR** (*Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*) qui est une institution, intégrée à la Banque de France, chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances en France.

Cette intervention directe de l' **ACPR** permettra d'éviter totalement les pénalités de rachat anticipé et les frais de dossier que pourrait réclamer votre établissement de crédit actuel.

En cas d'une réponse défavorable, tous les documents fournis seront automatiquement détruits en accord avec la Loi européenne RGPD (Règlement général sur la protection des données) Loi du 20 juin 2018.

Ce nouveau cadre juridique renforce les droits de chaque citoyen européen sur la protection de ses données personnelles et responsabilise les acteurs traitant ces données.

Nous vous remercions au nom de toute l'équipe de la confiance que vous nous portez.

Restant à votre écoute.

Cordialement ,

Philippe Azur
Conseiller Financier
Younited Crédit

younited@serviceclient-younited-credit.com

01-79-75-17-51